



African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROPOSITION N° APN/PNW/PNP/2025/09/003	
Date	29/09/2025
Reference de la demande de cotation	APN/PNW/PNP/2025/09/003
Objet de la demande de cotation	Sélection d'un cabinet pour l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) appliqué aux interventions prévues dans le cadre du plan d'affaires quinquennal (2025–2029) du parc national de la Pendjari et du W-bénin
Nom du Projet	African Parks Network (APN)
Pays	Benin
Nature de la commande	Prestation de services
Autorité contractante	African Parks-Bénin
Bailleur	FSOA
Durée du contrat	45 Jours

I. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

African Parks Network est une organisation de conservation à but non lucratif qui assume l'entière responsabilité de la réhabilitation et de la gestion à long terme des parcs nationaux en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. Au Bénin, African Parks gère directement le parc national de la Pendjari depuis août 2017 et le complexe du parc du W Bénin depuis juin 2020.

Dans le but de constituer un cadre opérationnel de gestion des risques environnementaux et sociaux, aligné sur les priorités et activités du 5YBP qui servira à anticiper, encadrer et atténuer les impacts négatifs potentiels tout en promouvant les bonnes pratiques de sauvegarde African Parks lance cette demande de cotation afin d'obtenir des propositions d'offres de services d'un cabinet national ayant des expériences dans les études autour des aires protégées.

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées aux termes de référence de la mission. A cet effet, elle invite les cabinets compétents à présenter une offre conformément à la demande exprimée.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. CONDITION DE PARTICIPATION

Sont éligibles à cette consultation, les cabinets d'études spécialisés dans l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et en règle vis-à-vis de l'administration et répondant aux exigences professionnelles énumérées dans les termes de référence de la mission.

2. DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les date et heure de clôture de dépôt des candidatures sont fixées impérativement pour le **24 octobre 2025 à 16h 00 minute** (heure locale : GMT+1) au **Bureau de l'ONG African Parks, Bénin – Cotonou sis aux champs de foire, dans l'enceinte de l'immeuble NOCIBE ou à la Direction CENAGREF, Commune Tanguiéta**. Les soumissionnaires devront demander de s'inscrire sur la liste de dépôt des candidatures ouverte à cet effet.

3. COMPOSTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend une offre technique et une offre financière.

3.1. Composition de l'offre technique

L'offre technique rédigée en français comprend deux parties : les documents administratifs du Candidat et la conception technique de la mission.

Les documents administratifs du Candidat sont :

- 1- La lettre de soumission de proposition technique datée et signée par le répondant du Candidat ;
- 2- Une copie de l'IFU du Candidat ;
- 3- Une copie légalisée de l'acte de reconnaissance officielle du Candidat ;
- 4- Une présentation du Candidat et de ses expériences pertinentes en lien avec la présente mission ;
- 5- Une copie du relevé d'identité bancaire du Candidat ;
- 6- Une attestation fiscale en cours de validité du Candidat ;
- 7- Une attestation de non-faillite du Candidat, datant de trois mois au plus à la date du dépôt de candidature ;
- 8- Une copie légalisée des pièces d'identité en cours de validité de chaque expert proposé ;
- 9- Les copies des attestations IFU des experts proposés pour la mission ;
- 10- Un engagement de disponibilité pour toute la durée d'exécution de la mission, daté et signé par chaque expert.
- 11- Une attestation de non-exclusion de la commande publique.

Les éléments constitutifs de la conception technique de la mission sont :

- 1- Compréhension et commentaires sur les termes de référence de la mission ;





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- 2- Démarche méthodologique détaillée axée sur les objectifs spécifiques fixés ;
- 3- Définition des principales activités de la mission ;
- 4- Chronogramme détaillé de la mission ;
- 5- Présentation des membres de l'équipe d'experts, de leurs rôles & responsabilités pour l'atteinte des objectifs de la mission ;
- 6- Planification des jours de travail ;
- 7- Une lettre d'engagement de la disponibilité dûment signée, adressée au Directeur du Parc National de la Pendjari ;
- 8- Curriculum vitae des membres de l'équipe d'experts dûment signés par chaque expert et visé par le chef de mission ;
- 9- Une copie légalisée de la pièce d'identité en cours de validité de chaque expert ;
- 10- Une copie légalisée de chaque preuve (diplôme, attestations de bonne fin d'exécution de prestation, etc.) des compétences exigées de l'équipe d'experts.

ATTENTION : L'absence ou la non-conformité des documents lors de l'analyse et l'évaluation de l'offre technique disqualifie le soumissionnaire pour la suite de l'évaluation des offres.

3.2. Composition de la proposition financière

L'offre financière est rédigée en français avec les montants TTC, en précisant le montant HT et les montants des différentes taxes. Elle comprend :

- 1- Une lettre de soumission de l'offre financière datée, signée. Elle devra préciser, l'objet de la prestation, le coût total de la prestation en monnaie locale (franc CFA), en lettres et en chiffres ;
- 2- Le bordereau des coûts unitaires en lettres et en chiffres ;
- 3- Le tableau de la quantité de nombre de jour par expert ;
- 4- Le devis quantitatif et estimatif (DQE) du coût de la prestation (obligatoire) en monnaie locale (franc CFA).

NB : En cas de différence entre les montants en lettres et en chiffres du coût total de la prestation, le montant en lettres correspondant sera considéré pour l'évaluation de l'offre financière.

Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune avec une durée de validité d'au moins 90 jours

ATTENTION : L'absence ou la non-conformité des documents lors de l'analyse et l'évaluation de l'offre financière disqualifie le soumissionnaire pour la suite de l'évaluation des offres.

African Parks – Bénin se réserve le droit de mener une vérification des capacités réelles du soumissionnaire pressenti adjudicataire après l'évaluation de sa soumission.

4. PRESENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de soumission des offres financière et technique en version papier devra être constitué de :

Boards: **Pendjari:** Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/ **W-Benin:** H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- L'offre technique devra être produite en **trois (03) exemplaires** sous pli fermé, dont **un (01) original**, avec la mention apparente « **OFFRE TECHNIQUE** ». Chaque pli contiendra également une clé USB renfermant la version électronique de l'offre technique au format **PDF**, enregistrée sous l'intitulé : « **Offre technique_CGES_Nom du Chef de mission** ».
- L'offre financière devra être produite en **trois (03) exemplaires** sous pli fermé, dont **un (01) original**, avec la mention apparente « **OFFRE FINANCIÈRE** ». Chaque pli contiendra également une clé USB renfermant la version électronique de l'offre financière au format **PDF**, enregistrée sous l'intitulé : « **Offre financière_CGES_Nom du Chef de mission** ».
- Les deux plis, portant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIÈRE** », devront ensuite être insérés ensemble dans une **grande enveloppe unique et scellée**, libellée : « **CGES – WAP – 2025** ».

5. CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Pour toutes questions ayant trait à la présente demande de cotation, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail, en mentionnant clairement la référence de la demande de cotation dans l'objet, aux adresses email suivantes : da.pendjari@africanparks.org; avec obligatoirement en copie isaacs.@africanparks.org, sdc.pendjari@africanparks.org et michairel@africanparks.org, au plus tard le **13 Octobre 2025 à 17 heures précises**.

6. REGIME FISCAL

Toutes les prestations et acquisitions sur financement de African Parks sont exonérées de tous droits de douane, impôts et taxes et autres charges fiscales (y compris la TVA) conformément à l'article 15 de l'accord de siège entre le gouvernement Béninois et l'ONG African Parks.

7. ANALYSE ET EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'évaluation des offres et le choix de l'adjudicataire devant conduire la mission effectuée par un Comité d'Evaluation Interne.

7.1. Analyse et évaluation des offres techniques

L'analyse et l'évaluation des offres techniques débiteront par l'analyse de l'existence et de la validité/conformité des documents administratifs à soumettre mentionnés au point 3.1. du présent avis d'appel d'offres.

ATTENTION : Seules les offres techniques dont les documents administratifs déclarés obligatoires existent et sont valides/conformes franchiront l'étape d'analyse et d'évaluation de la conception technique et de la présentation de la qualification de l'expertise proposée ; ceci conformément à la grille d'évaluation ci-dessous.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Tableau 1: Grille d'évaluation de l'offre technique

CRITERES	POINT	PONDERATION
OFFRE TECHNIQUE		70 %
A. . Critère 1 : Offre technique en adéquation avec les résultats attendus de la mission	40	
A.1 La compréhension et commentaires sur les TDRs	<i>15</i>	
Compréhension des TDRs 10pts		
Commentaires et Suggestions sur les Termes de Reference (oui=succès, non=échec) 5pts		
A.2 Démarche méthodologique et plan de travail proposé	<i>25</i>	
<ul style="list-style-type: none">• Approche méthodologique-Conformité de la méthodologie proposée avec les objectifs de la mission (oui=5, non=0)-Clarté de la méthodologie proposée (oui= 5, non=0)-Cohérence de l'approche proposé (oui=5, non=0)		
<ul style="list-style-type: none">• Plan de travail et chronogramme de la mission-Définition des principales activités de la mission (oui=5, non=0)-Planification des jours de travail de chaque expert sur la période de réalisation de la mission (oui=5, non=0)		
B. Critère 2 : Qualité de l'équipe d'experts présentée	60	
B.1 Consultant principal, Chef de mission	<i>40</i>	
<ul style="list-style-type: none">- BAC + 5 dans le domaine de l'environnement et du social ou assimilé, (oui=10, non=0)- Au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des EIES ; (oui=10pts, ≥5=5pts, ≤ 5=3pts, 0=0pt)- au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution dans l'élaboration des Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et le domaine de suivi de mise en œuvre des PGES ; (3 =5pts, ≤ 2=1p, 0=0pts)- Au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution dans la réalisation de l'audit environnemental et social ; (3 =5pts, ≤ 2=1p, 0=0pts)- Une parfaite connaissance des Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale ; attestation de formation délivrée par la Banque Mondiale (oui=5pts, non=0pt)- Une maîtrise de l'approche d'évaluation des projets structurants. (Oui=5pts, non=0pt)		
B.2 Consultant associé	<i>20</i>	
BAC + 5 en gestion de l'environnement ou diplôme assimilé (oui=10pts, non=0)		
Minimum 5 années d'expériences dans la réalisation de l'audit environnemental et social (oui=10 ; ≥2=5pts,		
OFFRE FINANCIERE		30 %

L'absence des parties de la conception technique et de la présentation de la qualification de l'expertise proposée est éliminatoire.

Boards: **Pendjari:** Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/ **W-Benin:** H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

7.2. Analyse et évaluation des offres financières

Pour procéder à l'évaluation des offres financières, seuls les candidats ayant obtenu une note minimale de 70/100 à l'étape de l'évaluation technique seront autorisés à passer à l'évaluation financière.

Les offres financières doivent être présentées sous forme de tableau des prix détaillant le taux horaire par niveau d'expériences et de séniorité et la base sur laquelle les frais directs seront calculés.

8. ATTRIBUTION DU MARCHE

Après évaluation et comparaison des offres, African Parks décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. African Parks retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

African Parks se réserve le droit d'inspecter l'existence physique et l'installation du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché), et à tout moment pendant l'exécution du contrat.

À tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, African Parks se réserve le droit de modifier le dossier de demande de cotation, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier de demande de cotation et sera communiqué par écrit ou par email à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier de demande de cotation.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, African Parks a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

African Parks se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure de demande de cotation et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision. Après dépouillement et évaluation par African Parks, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés.

9. DUREE DU CONTRAT

La passation de marché se fera par Contrat de prestation de service pour une durée de quarante-cinq (45) jours et couvrira la période d'**octobre à décembre 2025**.

10. CONFORMITES AVEC LES TEXTES LEGAUX

Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre de la présente demande de cotation, le soumissionnaire devra s'assurer qu'il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le soumissionnaire à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

11. AUTRES DISPOSITIONS

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de APN entrainera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'ONG.

Fait à Tanguiéta, le 30/09/2025

Pour le Parc National de la Pendjari

Habteyesus TADESSE

Directeur du Parc National de la Pendjari

Par intérim Comlan Firmin DONADJE



Pour le Parc National du W Bénin

Abdel-Aziz BELLO

Directeur du Parc National du Parc W Bénin





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Termes de référence

Renforcement des compétences professionnelles des agents des parcs de la Pendjari et du W-Bénin en matière de QHSE, d'évaluation environnementale et de conformité réglementaire dans le cadre du PGES

Septembre 2025

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/ **W-Benin:** H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





Termes de Référence

ÉLABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) APPLIQUÉ AUX INTERVENTIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DU PLAN D'AFFAIRES QUINQUENNAL (2025–2029) DES PARCS NATIONAUX DE LA PENDJARI ET DU W-BÉNIN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les aires protégées constituent un élément important du maillage écologique du territoire, souvent réservoirs de biodiversité mais aussi corridors écologiques avec pour finalité la restauration de milieux naturels dégradés nécessaires aux continuités écologiques, qui conjuguent génie écologique et implication des acteurs du territoire. Le Bénin dans l'atteinte de sa vision qui est de faire des Parc Nationaux du W-Bénin et de la Pendjari des parties intégrantes du plus grand écosystème de savanes protégées d'Afrique de l'Ouest facilité par une durabilité financière et environnementale qui construit des groupes de soutien pour sa conservation aux niveaux local et national, a décidé la mise en œuvre de nouvelles politiques de gestion de ces deux Parcs Nationaux.

Ainsi donc l'ONG African Parks Network (APN) a été mandatée pour la gestion des complexes des Parcs Nationaux (PN) de la Pendjari et du W Bénin. A cet effet deux contrats de délégation de gestion ont été signés entre l'Etat Béninois et l'ONG African Parks Network courant l'année 2017 pour le Parc Pendjari et l'année 2020 en ce qui concerne le Parc W-Bénin, permettant à APN de mettre en œuvre des actions de conservation et de développement desdits Parcs Nationaux.

Dans ce cadre, un Plan d'Affaires Quinquennal (5YBP) 2025-2029 a été élaboré comme document de référence stratégique pour orienter la gestion du parc. Il fixe des objectifs à moyen terme dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la sécurité, de l'aménagement, du développement communautaire, de la recherche et du développement économique. Il sert également de base à la planification budgétaire, au suivi-évaluation et à l'engagement des parties prenantes.

A cet effet, pour garantir que toutes les interventions prévues dans le 5YBP soient réalisées dans le respect des exigences environnementales et sociales en vigueur, aussi bien au niveau national (décret n°2022-390 du 17 juillet 2022 relatif à l'organisation des procédures d'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin), qu'au niveau des standards/normes des différents partenaire financiers et à la politique opérationnelle PO 4.01 de la Banque mondiale, relative à l'évaluation Environnementale, il est prévu l'élaboration d'un CGES. Il constituera un cadre opérationnel de gestion des risques environnementaux et sociaux, aligné sur les priorités et activités du 5YBP et servira à anticiper, encadrer et atténuer les impacts négatifs potentiels tout en promouvant les bonnes pratiques de sauvegarde

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est d'élaborer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) aligné sur les axes stratégiques du Plan d'Affaires Quinquennal (5YBP) 2025-2029 des parcs de la Pendjari et du W-Bénin, pour permettre d'identifier, d'anticiper, d'atténuer et de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux activités prévues dans ce plan, tout en assurant leur conformité avec les SOPs de AP, les exigences réglementaires nationales et les standards environnementaux et sociaux internationaux, notamment ceux de la Banque mondiale.

Objectifs spécifiques :

- identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs de la zone de mise en œuvre des différentes activités du 5YBP,
- identifier les risques et impacts E&S potentiels des activités du 5YBP dans leurs dimensions biophysique, sociale, sécuritaire, économique et foncière ;
- analyser les risques environnementaux et sociaux et/ou les impacts environnementaux et sociaux génériques, par type de sous-projets/activités envisagés ;
- proposer des mesures de mitigation, d'amélioration, de compensation et de suivi adaptées ;
- identifier les forces et faiblesses du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement, concernant les principaux acteurs de mise en œuvre du 5YBP;
- établir des procédures claires de sélection environnementale et sociale (screening) des sous-projets ;
- fixer les procédures et méthodologies explicites pour la planification environnementale et sociale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des sous-projets devant être financés dans le cadre du présent 5YBP ;
- définir les rôles, responsabilités et chaînes de responsabilisation pour la mise en œuvre et le suivi du CGES ;
- proposer un plan de formation et de renforcement de capacités des parties prenantes internes et externes ;
- mettre à disposition des outils de renforcement du mécanisme de gestion des plaintes, de suivi évaluation et de gestion adaptative, en tenant compte des leçons tirées de l'audit environnemental en cours,
- proposer un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) avec toutes les dispositions et arrangements institutionnels de mise en œuvre ;
- formuler un budget détaillé de mise en œuvre du CGES.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

L'étude devra aboutir à la production d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) simple, cohérent et adapté aux spécificités des parcs de la Pendjari et du W-Bénin, en lien direct avec les orientations du 5YBP. Ce document servira de référence pour anticiper et encadrer les risques environnementaux et sociaux, tout en renforçant les capacités internes de gestion et la participation des parties prenantes.

Les résultats attendus sont :

- Une identification claire des enjeux et risques environnementaux et sociaux actuels et potentiels liés aux interventions prévues dans le 5YBP ;

- Un document CGES structuré intégrant les mesures de gestion, les responsabilités, les dispositifs de suivi-évaluation et de conformité réglementaire ;
- Des outils pratiques (grilles de screening environnementale, fiches de suivi, clauses types) faciles à intégrer dans les procédures du parc ;
- Un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel et culturellement adapté ;
- Un plan de renforcement de capacités à travers des actions ciblées de formation, de sensibilisation et d'appui aux acteurs internes et aux communautés ;
- Une estimation budgétaire sommaire pour la mise en œuvre efficace des mesures proposées.

4. MISSION ET RESPONSABILITE DU CONSULTANT

Le consultant (ou cabinet de consultants) aura pour rôle de conduire toutes les étapes nécessaires à l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) des parcs de la Pendjari et du W-Bénin. Il travaillera en étroite collaboration avec les équipes de gestion du parc, l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), les partenaires techniques et les communautés locales.

Les principales tâches attendues sont les suivantes :

- Organiser une réunion de cadrage initiale avec l'équipe projet afin d'harmoniser la compréhension des objectifs, du périmètre de la mission et du calendrier de mise en œuvre ;
- Examiner les textes de loi, les politiques nationales et les exigences des bailleurs concernant la gestion environnementale et sociale afin de comprendre les obligations à respecter dans le CGES.
- Réaliser un état des lieux des risques environnementaux et sociaux dans la zone du parc en lien avec les activités prévues dans le plan quinquennal (5YBP), en analysant les effets possibles sur la nature, la santé, les populations locales, le foncier, la sécurité, etc.
- Proposer des mesures concrètes pour prévenir, réduire ou compenser les risques identifiés. Chaque mesure devra être expliquée de manière simple et chiffrée (coût estimatif), avec une fiche descriptive.
- Élaborer des outils pratiques et faciles à utiliser pour appliquer le CGES : formulaires de screening, grilles de suivi, fiches de vérification, clauses types à insérer dans les contrats.
- Décrire comment les différentes institutions (administration publique, gestionnaires du parc, autorités locales, OSC, etc.) vont se partager les rôles pour mettre en œuvre le CGES de manière coordonnée.
- Concevoir un plan de suivi-évaluation avec des indicateurs clairs, un planning de suivi et des responsabilités bien définies pour chaque niveau (local, communal, national).
- Identifier les besoins en formation des agents du parc, des partenaires et des communautés pour bien appliquer les mesures du CGES. Proposer un programme de formation adapté, avec thèmes, cibles et formats.
- Mettre en place un mécanisme simple et accessible de gestion des plaintes en conformité avec le SOP, adapté aux réalités locales et tenant compte du genre, afin de permettre aux populations d'exprimer leurs préoccupations ou suggestions.
- Organiser les consultations publiques : des séances de concertation avec les parties prenantes concernées, notamment les communautés riveraines, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, afin de recueillir leurs avis et préoccupations.

- Rédiger les différentes versions du rapport (provisoire et finale) dont le contenu doit satisfaire les prescriptions du décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022 fixant les règles et procédures d'évaluation environnementale, y compris les annexes techniques et un résumé facile à comprendre pour les non-spécialistes, destiné à la sensibilisation dans les villages.
- Participer à un atelier de restitution pour valider les résultats avec l'ensemble des parties prenantes.
- Si requis, appuyer la transmission du CGES à l'ABE pour enregistrement ou validation conformément aux textes en vigueur

5. LES LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra produire les livrables suivants au cours de la mission :

- **Un rapport de cadrage**, précisant la méthodologie retenue, le chronogramme détaillé, les outils prévus et la stratégie de concertation. Ce document servira de base pour valider la démarche auprès du commanditaire.
- **Une version provisoire du CGES**, structurée selon les exigences nationales et les standards des bailleurs, accompagnée de toutes les annexes techniques :
 - Fiches de screening environnemental et social ;
 - Tableau des impacts et mesures de gestion ;
 - Plan de suivi-évaluation ;
 - Plan de gestion des plaintes ;
 - Plan de renforcement des capacités ;
 - Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
 - Budget estimatif de mise en œuvre.
- **Un rapport final du CGES**, intégrant les observations des parties prenantes issues de l'atelier de restitution.
- **Une présentation PowerPoint**, synthétisant les résultats de l'étude pour appuyer l'atelier de restitution.

Tous les livrables seront remis en version papier (3 exemplaires) et en version numérique (PDF modifiable + formats ouverts des annexes Excel, Word).

6. DUREE DE LA MISSION

La prestation devra se dérouler sur une période maximale de 45 jours ouvrés, à compter de la signature du contrat) au terme de laquelle le rapport provisoire sera transmise aux directions du Parc national de la Pendjari et du W-Bénin

7. PROFIL DU CONSULTANT

Un consultant doit être un expert en conduite d'évaluation environnementales des sites à désignation multiples (préparation de document d'évaluation/analyse environnementale au standard requis). Le consultant devra maîtriser les normes, standards et procédures d'audit environnemental requis et devra avoir conduit au moins une expérience identique au Bénin ou dans un pays voisin.

De façon particulière, l'étude sera conduite par un consultant individuel ayant :

- au moins le niveau BAC + 5 dans le domaine de l'environnement et du social (Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, Agronomie, Sociologie etc.). Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale de projet de développement (diplôme, attestation, certificat, etc.) ;
- au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des EIES;
- une expérience avérée dans l'élaboration des Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et le domaine de suivi de mise en œuvre des PGES ;
- une expérience avérée dans la réalisation de l'audit environnemental et social ;
- une parfaite connaissance des Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale ;
- une maîtrise de l'approche d'évaluation des projets structurants.

En raison de l'étendue de la mission, l'expert devra se faire appuyer d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale ayant une expérience avérée dans le suivi des chantiers de construction des infrastructures. Ce dernier doit être aussi de niveau BAC + 5 en gestion de l'environnement avec un minimum de 5 années d'expériences.

8. CONDITIONS DE SOUMISSION DE DOSSIER

La présente mission est ouverte aux consultants exerçant dans le domaine et répondant aux exigences professionnelles ci-dessus énumérées.

Le dossier de candidature comprend l'offre technique et l'offre financière. L'offre technique comporte les éléments ci-après :

- Une lettre de soumission des offres technique et financière relative à la prestation dûment signée;
- La conception technique qui sera présentée autour des points ci-après :
 - o Compréhension et commentaires sur les termes de référence de la mission ;
 - o Démarche méthodologique détaillée axée sur les objectifs spécifiques fixés ;
 - o Définition des principales activités de la mission ;
 - o Chronogramme détaillé de la mission ;
 - o Présentation des membres de l'équipe d'experts, de leurs rôles & responsabilités pour l'atteinte des objectifs de la mission ;
 - o Planification des jours de travail ;
 - o Une lettre d'engagement de la disponibilité dûment signée, adressée au Directeur du Parc National de la Pendjari ;
 - o Curriculum vitae des membres de l'équipe d'experts dûment signés par chaque expert et visé par le chef de mission ;
 - o Une copie légalisée de la pièce d'identité en cours de validité de chaque expert ;
 - o Une copie légalisée de chaque preuve (diplôme, attestations de bonne fin d'exécution de prestation, etc.) des compétences exigées de l'équipe d'experts.

La proposition financière quant à elle comprend :

- o Le tableau des prix unitaires en chiffres et en lettres, dûment signé par le Chef de mission ;
- o Le tableau de la quantité d'hommes jours par expert ;
- o Le devis estimatif et quantitatif détaillé de la prestation, dûment signé par le Chef de mission.

Le dossier de candidature devra être déposé soit au secrétariat de la Direction du Parc National de la Pendjari, sise à Tanguieta soit par au Bureau de Cotonou à l'adresse ci-dessous ONG AFRICAN PARKS BENIN, BUREAU DE COTONOU Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie, Rue 12.145 VILLA N° 5, Maison NADJO 08 BP 1046 Tri postal, Cotonou, Bénin, Tél: +229 01 97 45 50 08

Le dossier de soumission des offres financière et technique en version papier devra être constitué de :

- 03 exemplaires sous pli fermé de l'offre technique dont 01 original, portant la mention « OFFRE TECHNIQUE » ;
- 03 exemplaires sous pli fermé de l'offre financière dont 01 original, portant la mention « OFFRE FINANCIERE » ;

Les deux plis portant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE » devront être mis sous pli fermé avec la mention « CGES – WAP – 2025 »

Les soumissionnaires des offres technique et financière en version électronique devront rédiger les offres technique et financière séparément, sous le format PDF. Elles seront nommées respectivement « **Offre technique_CGES_Nom du Chef de mission** » et « **Offre financière_CGES_Nom du Chef de mission** ».

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 29 Août 2025 à 17 heures (GMT+1)

Directeur du Parc National de la Pendjari



Habteyesus TADESSE

Directeur du Parc National du W-Bénin



Abdel-Aziz Bello